



# - TABLE DE CONCERTATION H19-#4

## TABLE DE CONCERTATION

#04

### PROCÈS-VERBAL (Adopté): 24 AVRIL 2019

#### LISTE DE PRÉSENCES

Ordre alphabétique des délégué-e-s

<u>NOM, PRÉNOM</u>	<u>COMITÉS</u>
Absent	C-Architecture
Absent	C-Communication
Absent	C-Génie électrique
Absent	C-Génie mécanique
Absent	C-Histoire & civilisation
Absent	C-P.L.A.C.
Absent	C-Photographie
Absent	C-Sciences humaines – Questions internationales
Absent	C-T.É.E.
Absent	C-T.I.L.
Absent	MA-Céramique
Absent	MA-Construction textile
Absent	MA-Lutherie
Absent	MA-Verre
Absent	T-Annyeong from Korea
Absent	T-Cactus
Absent	T-Comité astronomique
Absent	T-Comité féministe
Absent	T-EnVIEUXronnement
Absent	T-Éthique animale
Absent	T-Gratuit
Absent	T-La Pangée
Absent	T-Union des étudiant-e-s racisé-e-s UER
Absent	T-Vieux-Dragon
Absent	T-Vieux-Robots
<b>Barbonet, Louis</b>	T-Cybersécurité
<b>Bastien, Ophélie</b>	T-Libertad
<b>Boucher, Olivier</b>	X-Bureau exécutif
<b>Boulais, Karl</b>	T-Cybersécurité
<b>Bourdages MacNeil, Sara Jane</b>	C-Techniques de gestion
<b>Bouthillette, Francis</b>	C-Sciences de la nature
<b>Chaput, Alexandra</b>	C-Design d'intérieur
<b>Craciun, Maria-Alexandra</b>	T-CUTE-CVM
<b>Delarosbil Hurad, Nick</b>	T-Comité Smash
<b>Doucet, Jacob</b>	T-Radio du Vieux
<b>Duplantis, Loïc</b>	C-Optimonde
<b>Excusé</b>	C-Informatique
<b>Excusé</b>	C-Langues
<b>Excusé</b>	C-Soins infirmiers
<b>Excusé</b>	MA-Ébénisterie
<b>Excusé</b>	MA-Impression textile
<b>Excusé</b>	T-Improvisation
<b>Excusé</b>	T-Interculturel
<b>Geeraerts, Maïa</b>	C-Dessin animé
<b>Gervais, Kevin</b>	C-T.T.S.
<b>Lantin, Virginie</b>	C-Design de présentation
<b>Larêche, Anne Lorie</b>	T-Made in Japan
<b>Mandrapilias, Angeliki</b>	C-Graphisme



# - TABLE DE CONCERTATION H19-#4

<b>Morel, Myriam</b>	T-S.A.E.
<b>Noere, Saleh (Pas dans liste des membres)</b>	MA-Joallerie
<b>Parent, Achille</b>	C-Sciences humaines – Actions sociales et média
<b>Pelletier, Marie-Noëlle</b>	T-Potterville
<b>Péloquin, Julie-Anne</b>	T-Ultimate Frisbee
<b>Samson, Marc-André</b>	C-Design industriel
<b>Sardi, Catherine</b>	C-Création littéraire
<b>Suon, Serey</b>	C-T.É.S.
<b>Valdivia, Oscar</b>	C-Design industriel
<b>Venne, Pascale</b>	C-Sciences humaines – Regards sur la personne

## LISTE DE PRÉSENCES

Ordre alphabétique des comités

<u>NOM, PRÉNOM</u>	<u>COMITÉS</u>
<b>COMITÉS DE CONCENTRATION</b>	
Absent	<b>C-Architecture</b>
Absent	<b>C-Communication</b>
Sardi, Catherine	<b>C-Création littéraire</b>
Chaput, Alexandra	<b>C-Design d'intérieur</b>
Lantin, Virginie	<b>C-Design de présentation</b>
Samson, Marc-André	<b>C-Design industriel</b>
Valdivia, Oscar	<b>C-Design industriel</b>
Geeraerts, Maïa	<b>C-Dessin animé</b>
Absent	<b>C-Génie électrique</b>
Absent	<b>C-Génie mécanique</b>
Mandrapilias, Angeliki	<b>C-Graphisme</b>
Absent	<b>C-Histoire &amp; civilisation</b>
Excusé	<b>C-Informatique</b>
Excusé	<b>C-Langues</b>
Duplantis, Loïc	<b>C-Optimonde</b>
Absent	<b>C-P.L.A.C.</b>
Absent	<b>C-Photographie</b>
Bouthillette, Francis	<b>C-Sciences de la nature</b>
Parent, Achille	<b>C-Sciences humaines – Actions sociales et média</b>
Absent	<b>C-Sciences humaines – Questions internationales</b>
Venne, Pascale	<b>C-Sciences humaines – Regards sur la personne</b>
Excusé	<b>C-Soins infirmiers</b>
Absent	<b>C-T.É.E.</b>
Suon, Serey	<b>C-T.É.S.</b>
Absent	<b>C-T.I.L.</b>
Gervais, Kevin	<b>C-T.T.S.</b>
Bourdages MacNeil, Sara Jane	<b>C-Techniques de gestion</b>
<b>MÉTIER D'ART</b>	
Absent	<b>MA-Céramique</b>
Absent	<b>MA-Construction textile</b>
Excusé	<b>MA-Ébénisterie</b>
Excusé	<b>MA-Impression textile</b>
Noere, Saleh (Pas dans liste des membres)	<b>MA-Joallerie</b>
Absent	<b>MA-Lutherie</b>
Absent	<b>MA-Verre</b>
<b>COMITÉS THÉMATIQUES</b>	
Absent	<b>T-Annyeong from Korea</b>
Absent	<b>T-Cactus</b>
Absent	<b>T-Comité astronomique</b>
Absent	<b>T-Comité féministe</b>
Delarosbil Hurad, Nick	<b>T-Comité Smash</b>
Craciun, Maria-Alexandra	<b>T-CUTE-CVM</b>
Barbonet, Louis	<b>T-Cybersécurité</b>
Boulais, Karl	<b>T-Cybersécurité</b>



# - TABLE DE CONCERTATION H19-#4

Absent	<b>T-EnVIEUXronnement</b>
Absent	<b>T-Éthique animale</b>
Absent	<b>T-Gratuit</b>
Excusé	<b>T-Improvisation</b>
Excusé	<b>T-Interculturel</b>
Absent	<b>T-La Pangée</b>
Bastien, Ophélie	<b>T-Libertad</b>
Larêche, Anne Lorie	<b>T-Made in Japan</b>
Pelletier, Marie-Noëlle	<b>T-Potterville</b>
Doucet, Jacob	<b>T-Radio du Vieux</b>
Morel, Myriam	<b>T-S.A.E.</b>
Péloquin, Julie-Anne	<b>T-Ultimate Frisbee</b>
Absent	<b>T-Union des étudiant-e-s racisé-e-s UER</b>
Absent	<b>T-Vieux-Dragon</b>
Absent	<b>T-Vieux-Robots</b>
<b>BUREAU EXÉCUTIF / Subvention étudiante</b>	
Boucher, Olivier	<b>X-Bureau exécutif</b>

## 0.0 Procédures

Comité Smash propose ouverture **l'ouverture de la Table de concertation [H19-04](#)**  
 Optimonde appuie  
 Adoptée à l'unanimité

## 0.1 Présidium

CUTE CVM propose **Olivier Boucher** comme animateur de la présente Table de concertation et **Xavier Lemay-Truchy** comme secrétaire  
 TTS appuie  
 Adoptée à l'unanimité

## 0.2 Lecture et adoption du procès-verbal ([H19-03](#) – 03 avril 2019)

### 0.2.1 Excuse

[Lettres d'excuse](#) :

<b>Excusé</b>	C-Informatique
<b>Excusé</b>	C-Langues
<b>Excusé</b>	C-Soins infirmiers
<b>Excusé</b>	MA-Ébénisterie
<b>Excusé</b>	MA-Impression textile
<b>Excusé</b>	T-Improvisation
<b>Excusé</b>	T-Interculturel

### 0.2.2 Lecture

Lecture du procès-verbal en attente d'adoption  
 ✓ Table de concertation [H19-03](#), 03 avril 2019

### 0.2.2 Adoption

CUTE-CVCM propose **l'adoption du procès-verbal tel quel**  
 ✓ **Table de concertation [H19-03](#) du 03 avril 2019**  
 Création littéraire appuie  
 Adoptée à l'unanimité

## 0.3 Suite du procès-verbal

R.A.S.

## 0.4. Lecture et adoption du présent ordre du jour



# **- TABLE DE CONCERTATION H19-#4**

Ordre du jour tel qu'affiché

- 1.0 Mot du-de la représentant-e du Bureau exécutif**
  - 1.1 Focus group approches inclusives de genrement dans la classe : pourquoi et comment? (Catherine Rouleau)**
  - 1.2 Présentation du SIRC : délégué-e-s ?**
- 2.0 Affaires exécutives :**
  - 2.1 A.G. H19-03 : suivi**
    - 2.1.1 Renouvellement entente AGE – CVM pour les sessions A19-H20**
    - 2.1.2 Projet entente AGE – CVM sur le vote électronique**
  - 2.2 Sélection permanence A19**
    - 2.2.1 Élections membres (voir annexe charte)**
  - 2.3 Bureau exécutif**
    - 2.3.1 Postes vacants**
    - 2.3.2 Modalités élection**
- 3.0 Ouverture – fermeture de comités**
- 4.0 Locaux**
  - 4.1 Local Rangement - Règlement**
- 5.0 Budget des comités**
  - 5.1 Subventions étudiantes :**
    - 5.1.1 À venir**
- 6.0 Activités des comités**
- 7.0 Affaires diverses**
- 8.0 Levée**

CUTE-CVM propose **d'adopter l'ordre du jour tel qu'affiché**

Création littéraire appuie

Adoptée à l'unanimité

## **1.0 Mot du représentant du Bureau exécutif**

- 1.1 Focus group approches inclusives de genrement dans la classe : pourquoi et comment? (Catherine Rouleau)**

Comité Smash propose **de mettre en dépôt ce Focus group**

Made in Japan appuie

Adoptée à l'unanimité

- 1.2 Présentation du SIRC : délégué-e-s ?**

SIRC = Syndicat inter-régional des étudiant·e·s collégiaux·ales

Le SIRC est un projet développé par un collectif de membres de l'Association étudiante du Cégep Saint-Laurent (AECSL). Après plusieurs réflexions sur le mouvement étudiant québécois, une proposition a été émise afin de permettre de pallier un manque de mobilisation et de communication entre les associations étudiantes collégiales.

Ce document est un résumé d'une proposition pour la création d'un nouveau syndicat étudiant national. Toutes les propositions vont être débattues, modifiées et approuvées par les associations étudiantes intéressées lors d'un congrès de fondation. Un exemple d'organigramme se trouve à la dernière page du document.

### **Acronymes**

- CC : Congrès de Coordination
- AR : Association Régionale
- AL : Association Locale

### **Site web et plateforme d'échange virtuelle**

Tout d'abord, afin que les associations étudiantes se situant à l'extérieur de centres urbains, ne soient pas plus exclus de la mobilisation et que le montréalocentrisme cesse, une plateforme virtuelle d'échange en ligne sera créée.



## - TABLE DE CONCERTATION H19-#4

Elle inclura les sections suivantes, qui, dans l'idéal, seraient consultables par toute la population étudiante, mais non modifiables par n'importe qui :

- Une section réservée aux étudiant·e·s membres destinée à l'information et la mobilisation (consultable par tou·te·s);
- Une section réservée aux exécutant·e·s régionaux·ales et aux membres du SIRC pour faciliter la coordination du CC, la communication entre les AR, une plateforme pour tenir les congrès virtuels (consultable par les membres);
- Une section réservée aux exécutant·e·s locaux·ales pour faciliter la coordination de l'AR, la communication entre AL, une plateforme pour tenir des éventuelles rencontres ou exécutifs virtuels (consultable par les membres);

Un forum réservé aux membres;

### **Profil sur la plateforme virtuelle**

Plusieurs options sont possibles quant à l'identification des membres sur la plateforme. Ceux-ci devront être débattus lors du congrès de fondation afin de considérer la culture de sécurité.

### **Valeurs fondatrices**

- Féminisme intersectionnel (parité dans la représentation et les comités);
- Anti-colonialisme;
- Anti-racisme;
- Anti-impérialisme;
- Démocratie directe et consensus;
- Anti-autoritarisme et décentralisation;
- Contre la marchandisation de l'éducation et le néo-libéralisme;
- Anti-capitaliste;
- Environnementaliste;

Il n'est pas exigé d'avoir toutes les positions relatives aux valeurs fondatrices afin d'intégrer ou de rester dans cette nouvelle association. Néanmoins, une volonté de la part des exécutant·e·s/administrateur·trices et donc, idéalement, de la population étudiante, de se sensibiliser à ces enjeux est nécessaire. Iels doivent donc considérer l'objectif, même si peut-être inatteignable, de prendre des positions officielles par rapport à celles-ci dans le futur. Dans le passé, certaines associations nationales refusaient des associations pour cette raison. Le SIRC considère que la réalité étudiante n'est pas la même pour toutes les associations collégiales.

### **Processus de vote en CC et AR**

Afin d'assurer que la décision représente la volonté de la population étudiante, un processus de vote à 3 tours est proposé.

- 1<sup>er</sup> tour de vote – Consensus, sinon 2<sup>e</sup> débat;
  - 2<sup>e</sup> tour de vote – 80%, sinon 3<sup>e</sup> débat;
    - 3<sup>e</sup> tour de vote – 2/3;
      - Déplacement automatique du point juste avant le point

*Varia.* Un dernier vote se fait ensuite aux 2/3;

### **Mandats du CC**

Le CC est l'instance centrale du SIRC, toutefois celle-ci n'a pas de pouvoir décisionnel. Elle ne correspond pas à un exécutif national comme dans d'autres associations nationales. Le SIRC prône la décentralisation des pouvoirs afin que ce soit les membres qui prennent les décisions et non un groupe de personnes. Dans cette vision, les mandats du CC correspondraient à :

- Suggérer des décisions de façon non-coercitive à des associations membres;
- Créer et mandater des comités de travail en son sein (toujours paritaires);
- S'assurer du bon fonctionnement de la coalition;
- Assurer le respect de l'autogestion et de l'autonomie des associations régionales et locales, en prenant soin de ne pas s'imposer ni de prendre de décisions pour les-dites associations; Si désiré par les AR, mandater des porte-paroles (un homme, une femme ou une personne non-binaire, pas deux hommes). Iels doivent préciser si le consensus a été atteint lors d'une annonce publique;
- Si désiré par les AR, coordonner des luttes et assurer le matériel nécessaire



# - TABLE DE CONCERTATION H19-#4

- Suggérer des contributions de la part des AR ou AL afin de pouvoir exécuter ses mandats;
- Supporter les luttes locales dans la mesure du possible;

## **Composition du CC**

Trois représentant·e·s par AR sont présentes au CC. Toutefois, pour une diversité des genres et de l'inclusion, trois personnes du même genre ne peuvent pas représenter leur AR. Si c'est possible, trois personnes de genres différents ainsi que des personnes racisées sont invitées à représenter leur AR. Chaque AR a un droit de vote.

Proposition d'un comité permanent (paritaires): Comité de réflexion sur les moyens de mobilisation et sensibilisation

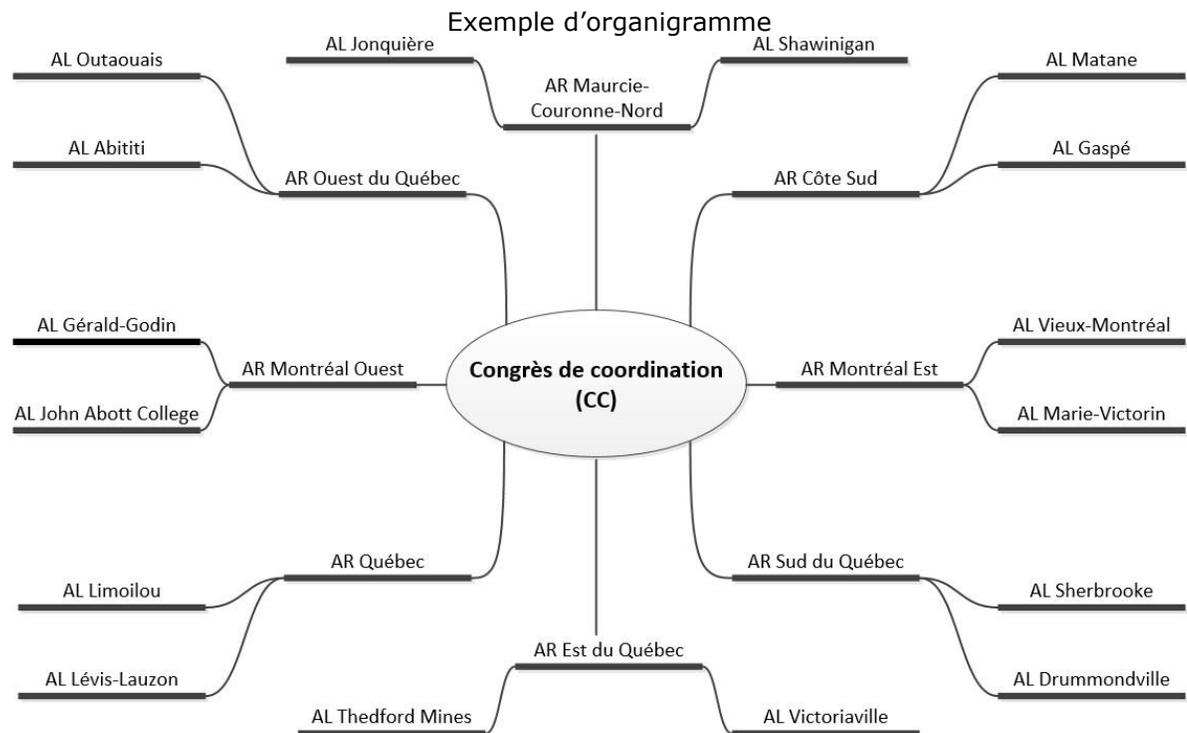
Rôle : réfléchir à des moyens de mobilisation alternatifs afin de supporter les associations membres, particulièrement les associations hors de l'île de Montréal. À leur demande, supporter les associations membres dans la sensibilisation et la mobilisation par rapport aux valeurs fondatrices, par exemple en créant du matériel de mobilisation et d'information, en formant les exécutant·e·s locaux·ales, etc.

## **Règlements généraux**

Les règlements généraux régissent le fonctionnement du CC, l'organigramme de la coalition, ses valeurs fondatrices et le système de vote dans ses instances, etc. Les AR se dotent de leurs propres règlements généraux à condition que ces règlements respectent les valeurs fondatrices. Ceux-ci régissent le fonctionnement particulier de l'AR (comités, postes, cotisations, etc). En cas de désaccord, de dissensus ou de problème d'interprétation par rapport aux règlements généraux, les règlements spécifiques à chaque association prévalent sur ceux communs aux membres du CC.

## **Division des AR**

Les AR seront formés selon des associations géographiques logiques et non selon les régions administratives du Québec. L'objectif est que chaque AR représente le même nombre d'étudiant·e·s



## **Cotisations étudiantes**

Les cotisations des AL sont déterminées par les AR. Les AR ont les droits exclusifs de la gestion des cotisations étudiantes de leurs AL, mais se doivent de retenir dans leur budget un montant qui sera réservé au CC. Le montant des prévisions budgétaires du CC est divisé par le nombre de AR créée et cette somme correspond au montant versé par les AR au CC. Les AR décident des prévisions budgétaires annuellement.

Les AR peuvent décider du montant de la cotisation considérant que des luttes régionales et de la mobilisation à ce niveau peuvent avoir lieu.



# - TABLE DE CONCERTATION H19-#4

## **Dissidence d'une association membre à propos d'une décision**

Toute association-membre (régionale ou locale) a le droit acquis à l'autogestion et donc, à la dissidence par rapport à une décision d'une AR ou du CC. Ainsi, à la demande d'une AR ou d'une AL, les porte-paroles mandaté-e-s par le CC ou une AR se doivent de mentionner leur dissidence. Également, toute AL ayant le désir de participer à une suggestion faite par le CC peut le faire même sans l'appui de son AR

TTS propose **Maria-Alexandra Craciun** comme **déléguée de l'AGECVM lors des rencontres d'organisation du SIRC**

Made in Japan appuie

Adoptée à l'unanimité

CUTE-CVM propose **Kevin Gervais** comme **délégué de l'AGECVM lors des rencontres d'organisation du SIRC**

Potterville appuie

Adoptée à l'unanimité

Comité Smash propose **Olivier Boucher** comme **déléguée de l'AGECVM lors des rencontres d'organisation du SIRC**

Optimonde appuie

Adoptée à l'unanimité

## **2.0 Affaires exécutives**

### **2.1 A.G. [H19-sp03](#) : suivi grèves**

#### **2.1.1 [Renouvellement entente](#) AGE-CVM pour les sessions A19-H20**

Entente de collaboration A18-H19  
AGECVM-CVM

Entre



Le Cégep du Vieux Montréal, corporation légalement constituée en vertu de la *loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel*, ayant son siège social au 255, rue Ontario est, à Montréal, Québec, ici représenté par sa directrice générale et sa directrice des services aux étudiant-e-s, ci-après nommé *Le Cégep*.

Et



L'Association Générale Étudiante du Cégep du Vieux Montréal (AGECVM), corporation légalement constituée en vertu de la *Loi sur les compagnies (partie III)* et accrédité en vertu de la *Loi sur l'accréditation et le financement des associations étudiantes*, ayant son siège social au Cégep du Vieux Montréal, ici représenté par les personnes assumant les rôles de responsable général, de secrétaire général et de secrétaire permanent, ci-après nommée l'AGECVM.

#### *Préambule*

La présente entente de fonctionnement et de collaboration entre le Cégep et l'AGECVM est fondée sur les dispositions de la *Loi sur les cégep* et de la *Loi sur l'accréditation et le financement des associations étudiantes*.

Elle est aussi fondée sur les engagements inscrits au *Projet éducatif* du Cégep, en ce qu'il prône des valeurs d'ouverture, de concertation et qu'il oriente les efforts de la communauté vers la formation globale des personnes incluant la *formation citoyenne*.

#### **1. Reconnaissance mutuelle**

- 1.1. Le Cégep et l'AGECVM se reconnaissent mutuellement les mandats et responsabilités qui leurs sont dévolues en vertu de leurs lois constitutives.
- 1.2. En conséquence le Cégep reconnaît que l'AGECVM a le mandat de représenter les étudiant-e-s du Cégep selon sa charte et ses mandats dûment votés en instance, et l'AGECVM reconnaît que le Cégep a la mission de dispenser les programmes de formation collégiale qui lui sont confiés par le Ministère et de gérer les ressources et infrastructures du Collège.
- 1.3. La présente entente a pour objet d'établir les conditions de base permettant la réalisation des responsabilités mentionnées à l'article.

#### **2. Responsabilités**

- 2.1. L'AGECVM et le Cégep reconnaissent que la responsabilité de l'une des parties ne peut être engagée pour aucune considération et sous quelque forme que ce soit par toute action posée par l'autre.

#### **3. Représentant-e-s et informations**

- 3.1. Le Cégep désigne sa direction des Services aux étudiant-e-s à titre de responsable de l'exécution de la présente entente, en son absence ou à sa demande, la coordination peut suppléer.
- 3.2. L'AGECVM désigne, pour les mêmes fins, la personne assumant le rôle de responsable général-e. Le ou la secrétaire général-e peut suppléer, le cas échéant, ou tout membre élu en Assemblée Générale.
- 3.3. Dans le but de faciliter l'application des présentes, et dans le respect des dispositions de *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, les parties conviennent d'échanger les informations visées aux paragraphes 3.4 à 3.8 aussi souvent que requis.
- 3.4. Le Cégep remet à l'AGECVM les règlements et les politiques qui régissent son fonctionnement. De même, l'AGECVM remet au Cégep sa charte, ses statuts et règlements ou tout autre document légal qui décrit son fonctionnement.
- 3.5. En concordance avec son *Projet éducatif*, le Cégep s'engage à favoriser et respecter l'exercice des droits démocratiques de ses étudiant-e-s. Dans cette perspective, le Cégep s'engage à laisser un trou à l'horaire des étudiantes et étudiants tous les mercredis à compter de 15h30, dans la mesure du possible.
- 3.6. Le Cégep mettra à la disposition de l'AGECVM, à chaque session, les informations suivantes :
  - Une liste alphabétique des membres de l'AGECVM comprenant nom, prénom, adresse, numéro de téléphone, numéro de matricule et de programme suivi ;
  - Une liste alphabétique des membres de l'AGECVM par programme ;
  - Une liste à partir de laquelle l'Association puisse s'adresser à tous ses membres par courriel électronique et courrier Omnivoix ;
 Ces listes seront émises après les confirmations d'inscription d'automne et d'hiver, selon le cas.
- 3.7. De plus, l'AGECVM pourra recevoir, sur demande et selon des délais raisonnables, des listes préliminaires des informations sur l'horaire-maître ou sur tout autre document relatif à la vie collégiale et susceptible de favoriser l'exercice de son mandat de représentation des étudiant-e-s.

2



# - TABLE DE CONCERTATION H19-#4

- suggestions seront ensuite prises en compte dans les consultations faites par le Service des ressources matérielles, selon ses échéanciers.
- 3.8. L'AGECVM transmet au Cégep les informations suivantes :
- Une liste des membres de son bureau exécutif;
  - Une liste des comités thématiques et de concertation reconnus;
  - Une liste de ses employé-e-s ou mandataires, qu'ils soient ou pas étudiant-e-s du Cégep.
4. **Comité d'échanges et de consultations**
- 4.1. Un comité paritaire d'échanges et de consultations est créé, et formé pour le Cégep de la directrice des Services aux étudiant-e-s et de la directrice des Communications et des affaires corporatives, et pour l'AGECVM de deux membres élus en Assemblée Générale. Les deux parties s'entendent pour assurer une stabilité chez les représentant-e-s à ce comité afin de faciliter le suivi des dossiers.
- Aux membres du comité peuvent s'ajouter en tout temps, des observateurs et observatrices.
- 4.2. Ce comité se réunit aussi souvent que le demande l'exercice de ses compétences, mais au moins trois fois par session.
- 4.3. Ce comité a le mandat général d'observer et d'analyser l'évolution des activités et situations ayant cours au Cégep du Vieux Montréal, dans le cadre de l'exécution des présentes.
- 4.4. Il est également le lien entre les parties pour permettre la concertation et la conclusion d'ententes potentielles sur les sujets suivants, ces ententes pouvant, au gré des parties, être annexées aux présentes, cette liste n'est pas exhaustive :
- Les sujets prévisibles touchant les étudiant-e-s qui seront abordés au conseil d'administration du Cégep, notamment les projets de règlements;
  - L'accessibilité et la qualité des services offerts aux étudiant-e-s du Cégep et les différents facteurs pouvant intervenir sur cette qualité;
  - Les collaborations potentielles quant aux projets d'activités nouvelles au bénéfice des étudiant-e-s du Cégep;
  - Les modes habituels de liaisons entre les parties et les modes d'accès à l'information pertinente à l'exécution des présentes;
  - Les modes de liaison à maintenir dans le cas de mouvement collectifs prévisibles au Cégep ou dans le milieu de l'éducation supérieure;
  - Les prévisions et situations budgétaires de l'une ou l'autre partie, et particulièrement les répartitions budgétaires des Services aux étudiant-e-s;
  - Tout sujet pouvant avoir un impact sur la vie communautaire du Cégep, incluant la présence commerciale de tiers du Cégep, à propos desquels sujets les parties pourraient émettre des recommandations conjointes;
  - Les projets de réaménagement ou de réaffectations de locaux mis à la disposition de l'AGECVM ou des comités étudiants, étant entendu que les demandes et
- 3
- 5.5. L'AGECVM remettra annuellement au Cégep un certificat d'assurances établissant qu'elle est couverte pour tous genres de responsabilité, et ce pour un montant minimum d'un million de dollars.
- 5.6. En concordance avec l'article 5.3, au-delà des services et équipement fournis par le Cégep, l'AGECVM pourra en acquérir d'autres, à ses frais; elle en informe le collège afin de s'assurer de la conformité avec les règles et normes en vigueur.
- Les meubles et appareils électroménagers achetés ou fournis par l'AGECVM doivent faire l'objet d'une autorisation du Cégep à l'égard de la santé, de la salubrité et de la sécurité. De même, l'AGECVM peut demander au Cégep d'effectuer des travaux dans ses locaux; elle le fait alors par écrit. Le Cégep tentera alors d'analyser avec l'AGECVM la faisabilité du projet, selon les ressources disponibles. Dans le cas où les services du Cégep ne pourraient répondre à la demande de l'AGECVM, mais la considère recevable, l'AGECVM sera référée aux organismes compétents, à ses frais.
- 5.7. Pendant les heures habituelles d'ouverture du Cégep, les membres et employé-e-s de l'AGECVM, ou des comités étudiants ont accès aux locaux qui leur sont dédiés. En dehors de ces heures habituelles, l'accès aux dits locaux doit faire l'objet d'une autorisation du Cégep. En cas de grève, les deux parties doivent se rencontrer pour convenir des conditions et confirmer les heures d'ouverture du Collège de 8h00 à 16h30, et à convenir d'un horaire élargi, pour chaque jour demandé, le cas échéant. Si les deux parties s'entendent sur les heures d'ouverture du Collège, tous les locaux de l'AGECVM restent disponibles pour ses membres, employé-e-s ou toutes autres personnes ayant l'autorisation de l'AGECVM.
- 5.8. Le personnel de sécurité et d'encadrement du Cégep doivent avoir une autorisation de l'AGECVM afin d'accéder aux locaux de l'AGECVM et de ses comités. En cas d'une situation d'urgence ou d'application d'une loi, il est possible pour le personnel de sécurité et d'encadrement d'accéder aux locaux de l'AGECVM et de ses comités, l'AGECVM sera informée du fait et du motif lorsque tel accès a lieu en l'absence d'un-e de ses représentant-e-s ou employé-e-s.
- 5.9. L'AGECVM acquittera le droit et cotisations requis pour l'obtention des permis et licences nécessaires à la tenue de ses activités.
6. **Perception de la cotisation étudiante**
- 6.1. En concordance avec la Loi sur l'accréditation et le financement des associations étudiantes, le Cégep perçoit la cotisation fixée par l'AGECVM au moment des inscriptions et selon les mêmes modalités que celles applicables à la perception des droits prescrits par le Cégep. L'AGECVM doit informer le Cégep du taux de sa cotisation en temps utile pour cette perception.
- 4.5. Le comité est aussi le lieu d'échanges et de discussions où le Cégep et l'AGECVM s'engagent à se consulter sur tout projet de modification ou d'ajout aux droits, frais, cotisations et contributions assumés par les étudiant-e-s du Cégep, et ce dans les plus brefs délais possibles, en assemblée régulière ou spéciale, le cas échéant.
- 4.6. La direction des services aux étudiants dépose des statistiques au sujet des plaintes relatives aux étudiant-e-s à chaque année.
5. **Organisation matérielle et financière**
- 5.1. Dans la mesure de ses disponibilités en espaces, le Cégep met à la disposition de l'AGECVM des locaux pour loger son bureau exécutif, son secrétariat permanent et les comités étudiants. Les parties présentes conviennent que tous changements à la localisation ou l'aménagement immobilier de ses locaux fait l'objet de consultations préalables. L'ajout, sur réservation, du local A3.07 aux locaux actuels, est opérant la session suivant la signature de l'Entente.
- Le Cégep met à la disposition de l'AGECVM le local A3.84 pour loger le Café étudiant L'Exode. Ce Café doit, par ailleurs, faire l'objet d'un protocole spécifique quant à sa gestion et aux collaborations avec le Collège et ses différents services.
- 5.2. Le Cégep met à la disposition de l'AGECVM et de ses comités les services accessibles à la communauté, et ce aux mêmes conditions et tarifs préférentiels que ceux consentis aux autres usagers non subventionnés du Cégep.
- 5.3. Le Cégep fournit à l'AGECVM, sans frais :
- L'électricité et le chauffage;
  - L'entretien ménager, hebdomadaire et annuel selon le programme technique connu d'entretien du Cégep;
  - Deux lignes téléphoniques;
  - L'accès aux réseaux internet et intranet en autant que ces services soient également sans frais pour les autres usager-ère-s;
  - Le mobilier des locaux du bureau exécutif, du secrétariat et des comités étudiants, le tout selon la disponibilité du mobilier en question;
  - Des lieux d'affichage, dont les murs extérieurs des locaux A3.85 et A3.84, soit respectivement du secrétariat permanent et du Café L'Exode, et les surfaces entre les ascenseurs;
  - Les murs d'expression sont établis tels que définis par l'Entente sur les murs d'expression mise en annexe.
- 5.4. L'AGECVM est responsable des biens meubles et immeubles qui lui sont confiés par le Cégep, de même que des dommages causés à ces biens autrement que par l'usage normale.
- 6.2. Le Cégep verse à l'AGECVM 80% des sommes perçues, dès qu'il est en mesure d'établir le bilan de cette perception, ou au plus tard 30 jours après la période d'inscription pour une session donnée.
- 6.3. Le solde est versé à la fin de la session visée. À ce moment, le Cégep et l'AGECVM vérifient et règlent l'état des comptes à payer et recevoir de part et d'autre.
- 6.4. L'information sur le nombre d'étudiant-e-s cotisant inscrit-e-s au Cégep pour une session donnée parviendra à l'AGECVM aux moments suivants :
- Lors du premier versement pour une session visée;
  - Dans les cinq (5) jours qui suivent la confirmation d'inscription d'une session donnée;
  - Au moment du versement final en fin de session.
7. **Entrée en Vigueur, modification et pérennité**
- 7.1. La présente entente entre en vigueur le jour de sa signature par les parties.
- 7.2. Elle sera approuvée et signée à la fin de la session d'hiver de chaque année afin de permettre son actualisation.
- 7.3. Toute modification aux présentes doit être approuvée et signée par les parties pour être valide.
- 7.4. Tout litige quant à l'interprétation ou à l'application des présentes doit être signifié aux représentant-e-s désigné-e-s responsables à l'article 3 et traité au comité d'échanges et de consultations.
8. **Statuts et règlements**
- Dans le cas où l'AGECVM modifierait sa Charte, ses Statuts et règlements ou tout autre document qui influencerait la présente Entente, les parties doivent se rencontrer et approuver les changements que cette modification entraînerait.

\_\_\_\_\_  
Pour le Collège

\_\_\_\_\_  
Pour l'association générale étudiante (AGECVM)

\_\_\_\_\_  
Date

Optimonde propose **de signer le renouvellement de l'entente de collaboration A19-H20 AGECVM-CVM.**

TTS appuie  
Adoptée à l'unanimité

## 2.1.2 **Projet** entente AGE-CVM sur vote électronique

**Entente avec le Cégep du Vieux Montréal sur l'utilisation du vote électronique par l'Association générale étudiante du CVM (AGECVM)**

Entre



# - TABLE DE CONCERTATION H19-#4

Le Cégep du Vieux Montréal, corporation légalement constituée en vertu de la *Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel*, ayant son siège social au 255 rue Ontario Est, à Montréal Qc, ici représenté par sa directrice des communications et par sa directrice des services aux étudiants, ci-après nommé *Le Cégep*,

**Et**

L'Association générale étudiante du CVM (AGECVM), corporation légalement constituée en vertu de la *Loi sur les compagnies (partie III)* et accréditée en vertu de la *Loi sur l'accréditation et le financement des associations étudiantes*, ayant son siège social au Cégep du Vieux Montréal, ici représenté par les personnes désignées par une des instances de l'AGECVM, ci-après nommée *L'Association*.

## **Préambule**

La présente entente sur l'utilisation du vote électronique par l'Association est fondée sur le chapitre 5.3 Le vote électronique dans les collèges et les universités, du guide *Aux urnes, étudiants!* (anciennement *Voter, c'est collégial*) de la Direction générale des élections du Québec, partie intégrante des annexes de la Charte de l'Association.

Pour pouvoir recourir au vote électronique en vue d'une consultation ou sondage des membres de l'Association, d'un vote sur un mandat proposé dans une instance, d'une élection du Bureau exécutif ou encore d'un référendum selon le paragraphe 3.9 (Référendum) ou le paragraphe 11.0 (Amendement) de la Charte de l'Association, il faut d'abord un mandat clair d'une des instances de l'Association (Assemblée générale, Table de concertation ou Bureau exécutif) avant de procéder à une telle utilisation.

Le Cégep souhaite accompagner l'Association dans ses besoins de consultation, de sondage, de vote, de référendum ou de mandat proposé dans ses instances lorsque l'Association en fait la demande à la Direction des communications ou la Direction des services aux étudiants.

Le système actuel de votation électronique est OMNIVOX, mais pourrait être un autre outil en respect des contrats octroyés par le Collège à cet effet.

## **Modalités**

Le principe de l'utilisation d'Omnivox pour consulter ou faire voter les membres de l'AGECVM doit donc être pris au sein d'une des instances de l'Association (Assemblée générale, Table de concertation ou Bureau exécutif) :

### **1. Consultation ou sondage**

1.1 Toute consultation ou sondage doit être approuvé d'abord par l'une des trois instances de l'Association (Assemblée générale, Table de concertation ou Bureau exécutif) qui devra approuver :

1.1.1 Le contenu du sondage ou de la consultation par Omnivox

1.1.2 La période souhaitée pour cette consultation par Omnivox

1.1.3 La nomination, ou l'élection, d'un-e responsable de cette consultation qui sera ainsi la personne contact pour le Cégep (Valider la consultation Omnivox avant son lancement, recueillir les résultats, et les annoncer aux membres de l'AGECVM, ...)

### **2. Mandat proposé par l'Assemblée générale**

2.1 L'Association reconnaît que seule l'Assemblée générale, régulière ou spéciale, peut soumettre au vote par Omnivox un mandat qu'elle aura discuté et adopté avant ce vote.

2.2 Pour ce faire l'Assemblée générale devra ainsi approuver :

2.2.1 Le contenu du mandat soumis au vote par Omnivox

2.2.2 La période souhaitée pour ce vote par Omnivox

2.2.3 La nomination, ou l'élection, d'un-e directeur-trice de scrutin qui sera ainsi la personne contact pour le Cégep (Valider le mandat soumis au vote Omnivox avant son lancement, recueillir les résultats, et les annoncer aux membres de l'AGECVM, ...)

### **3. Référendum (Art.3.9) ou amendement de la Charte (Art.11)**

3.1 Tout référendum mis en œuvre selon l'article 3.9 Référendum, ou l'article 11. Amendement pourra être soumis à un vote par Omnivox. Ainsi, l'Assemblée générale qui souhaite convoquer un référendum devra adopter :

3.1.1 Le contenu de la-les résolution-s soumis au vote par Omnivox

3.1.2 La période souhaitée pour ce référendum par Omnivox, compte tenu de la période d'information d'au moins cinq (5) jours ouvrables qui doit précéder la période référendaire qui, elle, doit s'échelonner au moins sur quatre (4) jours ouvrables

3.1.3 La nomination, ou l'élection, d'un-e directeur-trice de scrutin qui sera la personne :

3.1.3.1 qui supervisera la mise en place des comités référendaires

3.1.3.2 qui fera respecter les différentes procédures contenues dans le guide *Aux Urnes : Guide pour tenir une élection ou un référendum dans les collèges et les universités*

3.1.3.3 et sera aussi la personne contact avec le Cégep pour le vote par Omnivox (Valider la résolutions soumise au vote référendaire par Omnivox avant son lancement, recueillir les résultats, et les annoncer aux membres de l'AGECVM, ...)

Le Cégep accompagnera l'Association dans l'utilisation de son outil de votation électronique selon les modalités présentées ci-haut, dans les conditions suivantes :

1. Dès que le mandat de consultation est connu, la personne identifiée comme responsable de la consultation ou le (la) directeur(trice) de scrutin doivent rencontrer les représentantes du Cégep



# - TABLE DE CONCERTATION H19-#4

- pour convenir d'un échancier de mise en œuvre des opérations du processus de votation et de dévoilement des résultats.
2. Les opérations de mise en œuvre du processus de votation et de dévoilement des résultats doivent être réalisées pendant les heures ouvrables du Collège.
  3. Dans le cas d'un mandat de grève, le dévoilement des résultats doit être prévu dans un délai raisonnable afin de permettre les discussions nécessaires à une entente de grève.

## **Entrée en vigueur et modification**

La présente entente entre en vigueur le jour de sa signature par les parties.

Toute modification aux présentes doit être approuvée et signée par les parties pour être valide.

Cette entente sera annexée à l'entente de collaboration AGE CVM-CVM et en fera partie intégrante.

CUTE-CVM propose **de reporter la discussion et l'Adoption éventuelle de cette entente AGE CVM-CVM sur le vote électronique à la prochaine session**

Comité Smash appuie

Adoptée à l'unanimité

Libertad propose d'envoyer un message d'information aux étudiant-e-s via l'administration du CVM à la prochaine session

## **2.2 Sélection permanence A19**

### **2.2.1 Élection membres (voir annexe Charte)**

## **RAPPEL CHARTE**

### **1.0 Employés directs**

Les employé-e-s directs sont sous la supervision du Responsable à l'interne du Bureau exécutif.

Lorsque qu'un de ces postes devient libre ou que l'Association étudiante juge bon d'en ouvrir l'accès, la Table de concertation crée dans les plus brefs délais un comité de sélection. Ce comité, formé d'un membre de comité thématique, d'un membre de comité de concertation et d'un membre du Bureau exécutif (prioritairement le Responsable aux affaires internes) a pour but de définir les caractéristiques du poste, de rendre publique l'offre d'emploi (médiats locaux et affiches) et d'établir la méthode de sélection.

Il est important de noter que les membres de ce comité de sélection devront s'assurer de ne pas être en conflit d'intérêts, c'est-à-dire de ne pas être en relations privilégiées avec les candidat-e-s, sans quoi ils seront remplacés.

Les différent-e-s postulant-e-s pourront envoyer leur curriculum vitae au local de l'Association pendant une période d'une à deux semaines.

Par la suite, le comité de sélection se réunira pour faire le tri des curriculum vitae selon la pertinence.

Débutera ensuite la période d'entrevues, au cours de laquelle chaque candidat-e retenu-e aura à se présenter devant l'ensemble des membres du comité de sélection.

Une fois les entrevues terminées, le comité établira une liste du/de la meilleur-e au/à la moins bon-ne candidat-e.

Advenant le cas où, suite à l'embauche, le/la candidat-e choisi-e démissionnerait, cette liste servira à contacter son/sa remplaçant-e, par ordre de compétence. Évidemment, le/la remplaçant-e devra être entériné-e en Table de concertation.

Une fois le/la candidat-e le/la plus compétent-e sélectionné-e, le comité en fera la recommandation au Bureau exécutif. Le Bureau exécutif peut choisir de recommander ou non la candidature, selon sa propre analyse.

Finalement, le comité présente en personne le/la candidat-e devant la Table de concertation et propose de l'entériner dans ses fonctions.

Une fois l'entérinement confirmé, le Bureau exécutif rédige un contrat d'embauche stipulant la période de travail, les modalités financières et tous les autres aspects nécessaires.

Après signature, le/la candidat-e devient officiellement employé-e direct de l'AGE CVM.

### **Élection membres Comité sélection permanence A19**

- Un membre comité thématique
- Un membre comité de concertation
- Un membre du Bureau exécutif

### **Calendrier prévu**

- Candidature jusqu'à ce mercredi 24 avril 2019 (voir courriel envoyé à nos membres)



## - **TABLE DE CONCERTATION H19-#4**

- 1<sup>ère</sup> sélection via un questionnaire soumis à tou-te-s les postulant-e-s, avec réponses demandées avant le lundi 29 avril, 17h00 : cinq candidat-e-s retenu-e-s pour entrevue
- 2<sup>ème</sup> sélection lors d'entrevues prévues les 1<sup>er</sup>, 02 et 03 mai 2019 [possibilité d'extension au lundi 06 mai 2019]
- Établissement de la Liste de rappel par le Comité de sélection le mardi 07 mai 2019
- Approbation liste de rappel à la Table de concertation H19-05, du mercredi 08 mai 2019

Sciences de la nature propose **Loïc Duplantis comme représentant de comité de concentration sur le comité de sélection permanence A19**

Comité Smash appuie

Adoptée à l'unanimité

Optimonde propose **Francis Bouthillette comme représentant de comité thématique sur le comité de sélection permanence A19**

Comité Smash appuie

Adoptée à l'unanimité

Sciences de la nature propose **Olivier Boucher comme représentant du Bureau exécutif sur le comité de sélection permanence A19**

Comité Smash appuie

Adoptée à l'unanimité

### **2.3 Bureau exécutif**

#### **2.3.1 Postes vacants**

Olivier Boucher énumère les postes vacants :

- Responsable général-e
- Responsable aux Affaires internes
- Responsable à la Trésorerie
- Responsable aux Affaires socioculturelles
- Responsable à l'Information

Il explique brièvement ce qu'implique le fait d'être membre du Bureau exécutif

TTS propose **de remettre la mise en place d'un Bureau exécutif à la prochaine session**

Dessin animé appuie

Adoptée à l'unanimité

#### **2.3.2 Modalités d'élection**

-

### **3.0 Ouverture – fermeture de comités**

#### **3.1 Dégel accès au compte**

Made in Japan propose **de dégeler l'accès au compte de Potterveille**

Sciences de la Nature appuie

Adoptée à l'unanimité

Graphisme propose **de dégeler l'accès au compte de Joaillerie**

Comité Smash appuie

Adoptée à l'unanimité

Design Industriel propose **de dégeler l'accès au compte de Radio du Vieux**

Sciences de la Nature appuie



# - TABLE DE CONCERTATION H19-#4

Adoptée à l'unanimité

Dessin animé propose **de dégeler l'accès au compte de Sciences humaines -= Actions sociales et média**

Optimonde appuie

Adoptée à l'unanimité

Design de présentation propose **de dégeler l'accès au compte de Graphisme**

Potterveille appuie

Adoptée à l'unanimité

CUTE-CVM propose **de dégeler l'accès au compte de Libertad**

Optimonde appuie

Adoptée à l'unanimité

## 4.0 Locaux

CUTE-CVM propose **d'utiliser tous les locaux à notre disposition**

Made in Japan appuie

Adoptée à l'unanimité

Ultimate Frisbee propose d'organiser l'espace de rangement entre les comités selon le temps demandé et d'utiliser les clés uniquement en cas de besoin

## 5.0 Budget des comités

### 5.1 Subventions étudiantes

#### 5.1.1 H19-02 : Cyber sécurité : assistance à un colloque

Sciences de la nature propose **d'accorder 715,00 \$ (sept cent quinze dollars) au projet de cyber sécurité d'assistance à un colloque**

Optimonde appuie

Adoptée à l'unanimité

## 6.0 Activités des comités

### Annyeong from Korea

- Absent

### Architecture

- Absent

### Bureau exécutif

- [R.A.S.](#)

### Cactus

- Absent

### Céramique

- Absent

### Comité astronomie

- Absent

### Comité féministe

- Absent

### Comité Smash

- Fastball Ultimate : Single et crew battles le 25 mai 2019 au CVM

### Communication

- Absent

### Construction textile

- Absent

### Création littéraire

- Micro-Ouvert
- Show final de fin d'année avec publication d'un recueil collectif + lancements personnels

### CUTE-CVM

- R.A.S.

### Cyber sécurité

- R.A.S.

### Design de présentation

- Exposition finissant-e-s 09 mai 2019
- Friperie du 25 avril au 02 mai

### Design d'intérieur

- Friperie éphémère
- Exposition finissant-e-s 29 mai 2019

### Design industriel

- Exposition finissant-e-s du 23 mai 2019

### Dessin animé – Cinéma d'animation

- Gala finissant-e-s

### Ébénisterie

- Excusé

### EnVIEUXronnement

- Absent

### Éthique animale

- Absent

### Génie électrique

- Absent

### Génie mécanique

- Absent

### Graphisme

- Exposition finissant-e-s 30 mai 2019

### Gratuit

- Absent

### Histoire & civilisation

- Absent

### Impression textile

- Excusé

### Improvisation

- Excusé

### Informatique

- Excusé

### Interculturel

- Excusé

### Joallerie

- Gala 05 juin 2019, expo finissant-e-s



# - TABLE DE CONCERTATION H19-#4

## La Pangée VHS

- Absent

## Langues

- Excusé

## Libertad

- Show / Party fin session
- Bibliothèque anar + salon du livre 25 mai
- Projets artistiques militant-e-s

## Lutherie

- Absent

## Made in Japan

- R.A.S.

## Optimonde

- R.A.S.

## P.L.A.C.

- Absent

## Photographie

- Absent

## Potterveille

- Comédie musicale de Harry Potter *Une suite musicale magique* au A4.82 les 26, 27 et 28 mai 2019

## Radio du Vieux

- R.A.S.

## S.A.E.

- Fin de semaine hot dogs

## Sc.Humaines – Actions sociales et média

- R.A.S.

## Sc.Humaines – Questions internationales

- Absent

## Sc.Humaines – Regards sur la personne

- Convention stress et anxiété

## Sciences de la nature

- R.A.S.

## Soins infirmiers

- Excusé

## TÉE

- Absent

## TÉS

- Vente de sandwich de crème glacée
- TÉS en spectacle

## TIL

- Absent

## TTS

- Party fin de session

## Techniques de gestion

- R.A.S.

## U.E.R.

- Absent

## Ultimate fresbee

- R.A.S.

## Verre

- Absent

## Vieux-Dragon

- Absent

## Vieux-Robot

- Absent

## 7.0 Affaires diverses

Prochaine session : A.G. d'affiliation au SIRC

## 8.0 Levée

Création littéraire propose **la levée de la Table de concertation [H19-04](#)**  
Comité Smash appuie  
Adoptée à l'unanimité

# TABLE DE CONCERTATION H19-04 Activités des comités

1. Annyeong from Korea

ABSENT

2. Architecture

ABSENT

Bureau exécutif

- Voir BE

3. Céramique

ABSENT

4. Cactus

ABSENT

5. Comité astronomie

ABSENT

6. Comité féministe

ABSENT

7. Comité Smash

Fast Fall Ultimate  
Single a crew battles  
le 25 mai 2019 au CVM

8. Communication

ABSENT

9. Construction textile

ABSENT

10. Création littéraire

- Micro ouvert  
- Show final de fin d'année → publication  
d'un recueil collectif  
- lancements personnels

11. CUTE CVM

R.A.S.

12. Cyber sécurité

R.A.S.

13. Design de présentation

Exposition finissantes 9 mai  
Friperie 25 au 2 mai  
avril

14. Design d'intérieur

Friperie éphémère  
Exposition 29 mai.

15. Design industriel

EXPOSITION 23 MAI

16. Dessin animé

gala finissant

17. Ébénisterie

EXCUSÉ

18. EnVIEUXronnement

ABSENT

19. Éthique animale

ABSENT

20.	<u>Génie électrique</u>	31.	<u>Langues</u>
-		-	EXCUSÉ
-	ABSENT	32.	<u>Libertad</u>
-		-	Show/party fin session
21.	<u>Génie mécanique</u>	-	Bibliothèque anar/salon
-		-	Projets artistiques livre
-	ABSENT	-	militants. (25 mai)
-		33.	<u>Lutherie</u>
22.	<u>Graphisme</u>	-	
-	Exposition des	-	ABSENT
-	FINISSANT.E.S	34.	<u>Made in Japan</u>
-	30 MAI	-	
23.	<u>Gratuit</u>	-	R.A.S.
-		35.	<u>Optimonde</u>
-	ABSENT	-	Rien .A.S
-		-	
24.	<u>Histoire &amp; civilisation</u>	-	
-		36.	<u>P.L.A.C.</u>
-	ABSENT	-	
-		-	ABSENT
25.	<u>Impression textile</u>	37.	<u>Photographie</u>
-	EXCUSÉ	-	
26.	<u>Improvisation</u>	-	ABSENT
-	EXCUSÉ	-	
27.	<u>Informatique</u>	38.	<u>Potterville</u>
-	EXCUSÉ	-	Comédie musicale de Harry Potter
28.	<u>Interculturel</u>	-	«Une Suite Musicale Magique» (A.P.P.S)
-	EXCUSÉ	-	au 4.82a
29.	<u>Joallerie</u>	-	→ 26 mai, 27 mai & 28 mai 2019
-	Gala 5 jours & Expo des Finissants	39.	<u>Radio-du Vieux</u>
-		-	
-		-	R.A.S.
30.	<u>La Pangée</u>	40.	<u>S.A.E.</u>
-		-	Fin de semaine hot-dog
-	ABSENT	-	
-		-	

**41. Sc.Humaines – ASM**

R.A.S.

**42. Sc.Humaines – QI**

ABSENT

**43. Sc.Humaines – RP**~~Rien ???~~

Contratim Sur le Stress

**44. Sciences de la nature**

R.A.S.

**45. Soins infirmiers**

EXCUSÉ

**46. TÉE**

ABSENT

**47. TÉS**

Vente de sandwich de crème glacée

TÉS en spectacle

**48. TIL**

ABSENT

**49. TTS**

Party fin de session

**50. Techniques de gestion**

Rien A.S.

**51. UER-Union des étud. racisé-e-s**

ABSENT

**52. Ultimate Frisbee**

R.A.S.

**53. Verre**

ABSENT

**54. Vieux-Dragon**

ABSENT

**55. Vieux-Robots**

ABSENT